# Cheb Mami ne voulait pas être papa

20/10/2008 à 18h59

**Le parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a rendu un réquisitoire accablant, lundi dernier, à l'encontre de Cheb Mami, « prince du raï », aujourd'hui réfugié en Algérie. Enlèvement et séquestration, violences commises en réunion et avec préméditation sur une personne vulnérable, menaces… Avec une rare sauvagerie, le chanteur est accusé d'avoir tenté de faire avorter son ex-petite amie en 2005.**

Les faits sont, selon le quotidien Aujourd'hui en France, d'une « rare barbarie ». A l'été 2005, l'amie du chanteur lui annonce qu'elle est enceinte. En août, elle est invitée à un concert de son partenaire en Algérie. Une fois sur place, cette femme est « invitée à boire un jus d'orange. Aussitôt, elle se sent tout engourdie », relate le journal de ce jour.

La jeune femme va connaître l'horreur. Emmenée par un « homme de confiance » de Cheb Mami dans une villa algéroise, jetée sur un matelas, anesthésiée, elle aurait ensuite « subi un curetage sauvage ». **« Deux femmes penchées sur elle, tentent d'extraire son fœtus à la main »**, dévoile Aujourd'hui en France. Une scène dantesque « à laquelle Cheb Mami en personne aurait assisté. Le sang, je l'ai vu chez moi, ils t'ont grattée avec les doigts, hurle-t-il », peut-on lire.

Mais l'opération barbare échoue, le bébé a survécu. En mars 2007, une expertise ADN prouve que le chanteur maghrébin est bien le père de la petite fille. Incarcéré trois mois, l'interprète d'El Marsam prend la fuite dès sa remise en liberté, direction l'Algérie, en violation de son contrôle judiciaire. Un procès pourrait avoir lieu l'année prochaine devant le tribunal de Bobigny. A l'abri en Algérie, Cheb Mami daignera-t-il assister à son procès ?

Source : Novopress